



Protéger, accompagner, soutenir l'exercice des droits des personnes vulnérables

Quels sens à la mission de protection par les MJPM ?



COLLOQUE

19 mars 2020

PARIS - Siège de la MGEN

9h00-16h30

En partenariat avec **Directions**

Informations et inscriptions :

Tél : 01 42 81 46 11 < courriel : contact@fnat.fr < web : www.fnat.fr

9h00 Accueil des participants et café d'accueil

9h30 Présentation des travaux & des enjeux du colloque

Ange-Finistrosa - Président de la FNAT

I. Appropriation partagée du cadre d'intervention : controverses et tensions en présence

9h50 De la protection à l'accompagnement, deux dispositifs au service des personnes vulnérables : entre mythe et réalité

Jean-Marie Plazy - Professeur des Universités – Univ. et Science Pô Bordeaux

Laurence Gatti - Maître de Conférence en droit privé - Université de Poitiers

Problématique : Mise en dialogue autour de deux notions importantes que les professionnels MJPM utilisent à longueur d'intervention sans en avoir une appropriation commune et probablement sur des fondements juridiques et/ou pratiques divergents.

- Définition des concepts pour une appropriation commune (assistance, représentation, Autonomie, obligation d'information, soutien à l'exercice des droits)
- Les fondements juridiques : ce que le mandat autorise ou exclu
- Les fondements pratiques : ce que la pratique autorise sans altérer le mandat
- Interroger l'avenir du droit de la PJM : notre droit doit-il évoluer pour intégrer dans son corpus cette nouvelle figure du droit en lui donnant une consistance juridique pleine et entière ?

11h00 Projections de séquences vidéo autour de situations emblématiques : la parole aux personnes protégées et aux MJPM « Au-delà du mandat »

11h10 Table ronde autour des situations et des enjeux soulevés

Jean-Marie Plazy, Laurence Gatti, Soizic Helleux [Juge du contentieux de la protection], Philippe Ehouarne [Président de l'ANMJPM], Isabelle Laubier [Mjpm-indépendant], Dr. William Alarcon [médecin psychiatre expert], Représentant de l'ADF [Association des Départements de France], Fabrice Gzil [Philosophe]

Séquences captant des moments forts mettant en lumière les instants et les enjeux qui se nouent entre le professionnel MJPM et la personne protégée. Cela peut interroger sur les fondements et le sens de cette mission de protection. Que se joue-t-il réellement au-delà de la relation initialement nouée par le droit ?

DÉJEUNER LIBRE : 12H15-13H30

II. L'apport des sciences humaines et sociales (Ethique et Sociologie) pour la protection juridique des personnes vulnérables

Cette 2ème séquence sera consacrée à une approche de la PJM (sur le plan théorique et pratique) par les sciences sociales qui vont l'éclairer d'une autre lumière en captant des notions qui sont au fondement de la mission du MJPM : de protection, la notion de bienveillance et de bienveillance, de dignité, d'autonomie, la relation interhumaine d'accompagnement, La relation de protection dans le respect de la singularité et de l'altérité, une identité professionnelle propre de la sphère socio-judiciaire.

Que se joue-t-il réellement au-delà de la relation initialement nouée par le droit ?

13h45 Quelles valeurs ; Quelle éthique pour structurer et légitimer l'intervention du MJPM ?

Fabrice Gzil - Philosophe à l'Espace Ethique Ile de France

14h30 L'effectivité d'une protection respectueuse des droits et libertés de la personne protégée : l'accompagnement à la décision

Benoit Eyraud - Maître de conférences à la faculté de sociologie et d'anthropologie de l'Université Lyon 2

III. Synthèse et perspectives à la lumière de l'actualité de la protection juridique des majeurs

15h00

Anne Caron-Dégliise se pliera à un exercice de funambule à la fois pour capter la substantifique moelle des débats et des enjeux soulevés lors de ces travaux, mais également se servir de toute la matière issue des débats pour tenter une esquisse de la politique publique idéale pour la protection juridique. L'actualité permettra ou peut-être pas de connaître enfin l'ambition réelle des pouvoirs publics sur la PJM : une protection à la hauteur des enjeux de société, les modalités d'une reconnaissance des professionnels en charge de cette mission, la mise en place du Conseil National de la Protection Juridique (CNPJ) pour enfin commencer à dessiner les contours d'une identité professionnelle sui generis en termes de formation et de statut.

Anne Caron-Dégliise - Avocat général à la Cour de Cassation

16h00 CLÔTURE DU COLLOQUE

Ange Finistrosa - Président de la FNAT

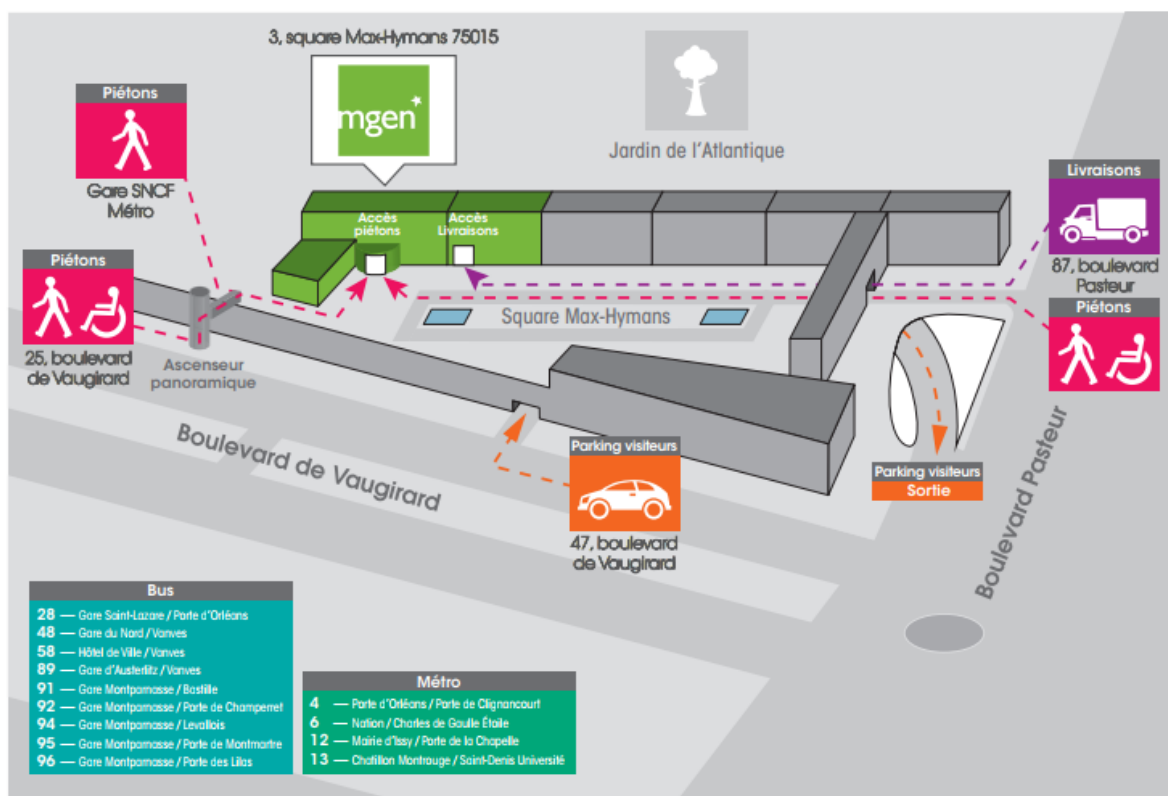
Un exemplaire du Cahier n°1 du GREF (Groupe de Réflexion Ethique) de la FNAT dédié à "l'ouverture de mesure de protection" vous sera remis à l'issue du colloque !



Comment s'y rendre

MGEN [Grand AMPHI]
3, square Max Hymans
75015 PARIS

Stations Montparnasse Bienvenue, Pasteur, Gaité
Métro : Lignes 4, 6, 12, 13
Bus : 28, 48, 58, 89, 91, 92, 94, 95, 96
Parking : 49, Boulevard de Vaugirard



Contactez la FNAT



6 Rue de la Rochefoucauld - 75 009 PARIS
Tél. 01 42 81 46 11 Fax : 01 49 95 94 80
Courriel : contact@fnat.fr
Web : www.fnat.fr

Avec la participation de :

Directions

www.directions.fr



L'inscription comprend

- La mise à disposition ultérieure des supports utilisés du colloque,
- Un café d'accueil,
- Le n°1 du cahier du GREF de la FNAT sur « l'ouverture de la mesure ».

Le déjeuner est libre : Restaurants à proximité du site MGEN-Gare Montparnasse via ce lien :

www.restoaparis.com/restaurant-paris-par-metro/MontparnasseBienvenue

Droits d'inscription et modalités

- Tarif réservé aux ADHÉRENTS FNAT = 70€ par participant.
- Tarif NON ADHÉRENT = 100€ par participant.

Paiement en ligne ou par chèque.

Seules les inscriptions réglées seront retenues, par ordre d'arrivée des règlements et dans la limite des places disponibles !

⇒ Pour s'inscrire en ligne, [cliquez ici !](#)

Hébergement

Pour une chambre d'hôtel, vous pouvez faire une réservation en ligne via ce lien :

www.hotels-paris.fr